

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° V-4 19SGADL0261

SEANCE DU
19 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 62
Date de convocation : 13 décembre 2019
Date d'affichage : 20 décembre 2019

OBJET : Écomusée - Nouveaux tarifs - Musée de l'homme et de l'industrie
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 71
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 71
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers : <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 9 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 19 décembre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe BAUMEL - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean GIRARDON - M. Jean-Luc GISCLON - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Cyrille POLITI - M. Dominique RAVAUT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)
M. GRONFIER (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GOSSE (pouvoir à M. Jean-Claude LARONDE)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Jean-Luc GISCLON)
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Christian CATON)
Mme ROUSSEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
Mme RAMES (pouvoir à Mme Josiane GENEVOIS)

SECRETARE DE SEANCE :

M. Lionel DUBAND



Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau a intégré l'Ecomusée dans ses services au 1^{er} janvier 2012.

À ce titre, il appartient à l'assemblée délibérante de la communauté urbaine de se prononcer sur les conditions tarifaires de ce service.

Chaque année le conseil de communauté approuve les tarifs des billets de visite.

Il convient à présent de fixer les conditions tarifaires des musées dont l'accueil est géré par l'Ecomusée.

Les tarifs mentionnés ci-après permettent de visiter le Musée de l'Homme et de l'Industrie ainsi que l'Académie François Bourdon. Les recettes relatives aux ventes des billets de visite sont réparties entre le Musée de l'Homme et de l'Industrie, l'Académie François Bourdon et l'Office du Tourisme Communautaire, ces 2 dernières entités ne relevant pas de la CUCM.

Les modifications présentées s'inscrivent dans une réflexion partagée, menée sur les modalités d'accès groupés. Elle fera l'objet d'un avenant à la convention tripartite (CUCM, OTC, AFB) présenté au bureau communautaire du 30 janvier 2020.

Jusqu'au 31 décembre 2020, les conditions tarifaires seront les suivantes :

Type de billet	Type de tarif	Tarif proposé	Répartition sur le site		
			MHI	PI	OTCCM
Solo	Plein tarif	9,80 €	4,5 €	4,5 €	0,80 €
	Tarif réduit ¹	6,30 €	2,75 €	2,75 €	0,80 €
	Tarif famille ²	15,80 €	7,50 €	7,50 €	0,80 €
Ouverture ou visite partielle PI ³ , MHI	Tarif réduit unique	5,50 €	5 €	/	0,50 €
		5,50 €	/	5 €	0,50 €
	Tarif réduit famille	10 €	/	9,20 €	0,80 €
			9,20 €	/	0,80 €

Des modifications tarifaires a minima ont été opérées dans une optique de simplification et d'équité de répartition des rétributions entre l'Ecomusée, l'Académie François Bourdon (Pavillon de l'Industrie) et l'Office de tourisme de la communauté urbaine Creusot Montceau.

Le différentiel global de ces modifications est un excédent de 0,14 € pour le Musée de l'homme et de l'industrie. Soit une entrée individuelle à plein tarif de 4,5 € en 2020 au lieu de 4 € en 2019 et une entrée individuelle à tarif réduit de 2,75 € 2020 au lieu de 3,11 € en 2019.

1 Tarif réduit applicable aux étudiants de moins de 26 ans sur présentation de la carte et aux enseignants, sur justificatif.

2 Tarif famille applicable à un ou deux adultes, accompagné d'un ou plusieurs enfants de plus de 10 ans.

3 Pavillon de l'Industrie

Visites privées	Tarif unique	10 €	/	10 €	/
-----------------	--------------	-------------	---	------	---

L'Ecomusée intègre le tarif des visites privées proposé par le Pavillon de l'Industrie au public des entreprises afin de proposer le même type de prestation.

Visiteurs en groupe

Pas de billet	Type de tarif	Tarif proposé	Répartition sur le site			Commentaire
			MHI	PI	OTCCM	
Facture	Tarif scolaires	4,10 € visite partielle	4,10 €	4,10 €	/	
		----- 5,30 € visite commune	4,10 € 1,20 €	1,20 € 4,10 €	----- / /	
	Tarif adultes	6,30 €	2,75 €	2,75 €	0,80 €	Tarif unique pour groupe +10 pers.

Tarifs inchangés hormis le tarif adulte du Musée de l'homme et de l'industrie dont le différentiel est de 0,36 € de baisse par rapport au tarif précédent.

Le premier dimanche de chaque mois sauf en juillet, août et septembre, le site du Château sera ouvert gratuitement aux visiteurs individuels.

La gratuité ne s'applique pas aux visiteurs en groupe organisé et accompagné, à l'exception des invitations. Dans ce cas, la communauté urbaine se réserve le droit d'accorder des invitations et des tarifs réduits aux organismes et établissements participant à la démocratisation de la culture avec lesquels des conventions ont été passées.

Les catégories de personnes concernées par les billets « Tarif réduit » et « Tarif famille » et « Gratuité » ont été modifiées.

Il a été constaté que certains dispositifs ou pass étaient inutilisés ou inexistant à ce jour.

Conséquemment les catégories suivantes ont été supprimées:

- Porteurs des cartes de membres d'adhérents de l'Ecomusée,
- Cartes de membres adhérents,
- Porteurs du guide « Passtime »,
- Porteurs de cartes Cézam.

Les catégories des personnes éligibles à la gratuité ont été révisées de manière plus englobantes, ce afin de simplifier la lecture de la grille des tarifs d'une part, et de favoriser l'accès au jeune public, entre 18 et 26 ans, d'autre part.

Conséquemment, les catégories de personnes éligibles à la gratuité sont les suivantes :

- Enfants de moins de 10 ans,
- Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA,
- Carte Tourisme Pass Pro,
- Conservateurs du patrimoine et membres ICOM ou ICOMOS sur présentation de la carte en cours de validité,
- Porteurs de carte de presse,
- Pass culture,
- Carte Avantages Jeunes,
- Carte de Guide-conférencier,
- Scolaires de la CUCM,
- Personnes en situation de handicap et un accompagnant.

Une attention particulière fut portée à la définition des catégories de professionnels. L'application des réductions et gratuités se fera sur présentation obligatoire du justificatif ad hoc et ne seront applicables qu'au porteur de la carte uniquement.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver, telles que décrites ci-dessous, les conditions tarifaires des sites de l'Ecomusée à compter de l'année 2020 :

Type de billet	Type de tarif	Tarif proposé	Répartition sur le site		
			MHI	PI	OTCCM
Solo	Plein tarif	9,80 €	4,5 €	4,5 €	0,80 €
	Tarif réduit	6,30 €	2,75 €	2,75 €	0,80 €
	Tarif famille	15,80 €	7,50 €	7,50 €	0,80 €
Ouverture ou visite partielle PI, MHI	Tarif réduit unique	5,50 €	5 €	/	0,50 €
		5,50 €	/	5 €	0,50 €
	Tarif réduit famille	10 €	/	9,20 €	0,80 €
			9,20 €	/	0,80 €

- Le tarif réduit est applicable aux étudiants de moins de 26 ans sur présentation de la carte et aux enseignants, sur justificatif.
- Le tarif famille applicable à un ou deux adultes, accompagné d'un ou plusieurs enfants de plus de 10 ans

Visites privées	Tarif unique	10 €	/	10 €	/
-----------------	--------------	-------------	---	------	---

Pas de billet	Type de tarif	Tarif proposé	Répartition sur le site			Commentaire	
			MHI	PI	OTCCM		
Facture	Tarif scolaires	4,10 € visite partielle	4,10 € /	/ 4,10 €	/ /		
		5,30 € visite commune	4,10 € 1,20 €	1,20 € 4,10 €	/ /		
		6,30 €	2,75 €	2,75 €	0,80 €		Tarif unique pour groupe +10 pers.
		Tarif adultes					

- D'approuver la liste suivante des catégories de personnes éligibles à la gratuité sur présentation d'un justificatif :
 - Enfants de moins de 10 ans,
 - Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA,

- Carte Tourisme Pass Pro,
- Conservateurs du patrimoine et membres ICOM ou ICOMOS sur présentation de la carte en cours de validité,
- Porteurs de carte de presse,
- Pass culture,
- Carte Avantages Jeunes,
- Carte de Guide-conférencier,
- Scolaires de la CUCM,
- Personnes en situation de handicap et un accompagnant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 20 décembre 2019
et publié, affiché ou notifié le 20 décembre 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Philippe BAUMEL

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a horizontal line, and ending in a vertical stroke that crosses the horizontal line.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Philippe BAUMEL

A handwritten signature in black ink, identical to the one on the left, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a horizontal line, and ending in a vertical stroke that crosses the horizontal line.